

NON, M. LESCURE N'EST PAS LE PÈRE NOËL DE L'ÉNERGIE !

L'annonce faite par Monsieur LESCURE en début de mois d'un prétendu « retour » de **540 millions d'euros de la CTA (Contribution Tarifaire de l'Acheminement) aux consommateurs d'énergie à compter du 1^{er} février 2026**, relève davantage de la communication tapageuse que d'une véritable mesure en faveur du pouvoir d'achat.

Il ne s'agit en réalité que du remboursement d'indus payés par les consommateurs eux-mêmes. La FNME-CGT réclame depuis 2020 la baisse des taux de la CTA. Les gouvernements successifs ont maintenu les taux et aggravé les excédents au détriment des usagers. Ces excédents de CTA cumulés depuis 6 ans dépassent les 2 milliards d'euros.

Sous l'impulsion des administrateurs FNME-CGT de la CNIEG (Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières), un plan sérieux et responsable de résorption de ces excédents avait été construit et acté. Ce plan visait à ramener les taux de CTA électricité et gaz au strict niveau des besoins de financement de la CNIEG. Cela représenterait une baisse de la CTA annuelle de plus d'un milliard d'euros.

Ce plan aurait pu être mis en œuvre **depuis plus de deux ans**, si la parole et les propositions des représentants FNME-CGT avaient été respectées !

Pire encore, alors même que ces excédents existent, **le PLFSS 2026 prévoyait un véritable hold-up de 900 millions d'euros sur la CNIEG**, heureusement repoussé lors des débats parlementaires. Cette tentative de ponction démontre une fois de plus que les gouvernements successifs considèrent la CTA comme une variable d'ajustement budgétaire, au détriment des consommateurs et des assurés du régime spécial vieillesse.

Après les cures d'austérité, voici donc venues les cures de démagogie...



La FNME CGT rappelle qu'au-delà de la baisse des taux de la CTA, elle revendique le passage de la TVA à 5,5% sur toute la facture - abonnement et consommations - alors que le gouvernement a fait l'inverse en 2025 en portant la TVA à 20% sur l'ensemble de la facture. Les usagers y perdent beaucoup plus que ce qu'ils vont gagner à la baisse des seuls taux de CTA sur l'électricité.

La FNME-CGT n'est pas dupe, elle continuera à alerter sur les tentatives perfides du gouvernement afin de défendre l'intérêt commun des usagers et des agents actifs ou inactifs.

Ce qu'il faut c'est le rétablissement de la tarification de l'électricité et du gaz en appliquant une TVA à 5,5% pour les abonnements et les consommations et en déchargeant les factures de taxes excessives.

L'arrêté modifiant la baisse **des seuls taux de la CTA sur l'électricité** est publié au Journal Officiel de ce jour. **Et cela malgré le vote favorable d'un amendement déposé par la FNME-CGT au Conseil Supérieur de l'Énergie du 27 janvier demandant également la baisse des taux de la CTA sur le gaz !**

Montreuil, le 30 Janvier 2026